

LIGNES DIRECTRICES DU PRIX DÉVELOPPEMENT CULTUREL – 2018

1. Le prix en bref

Le **PRIX DÉVELOPPEMENT CULTUREL**, en partenariat avec la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Sherbrooke et la Société nationale de l'Estrie, est décerné à un OBNL culturel ou une coopérative culturelle qui, grâce à une initiative marquante et innovante, a contribué au développement des arts et de la culture en Estrie.

La date limite pour déposer votre candidature est **lundi 10 septembre 2018**.

OBJECTIFS DU PRIX

- Souligner l'excellence artistique et culturelle des organismes de la région;
- Promouvoir les réalisations exemplaires des organismes culturels estriens auprès des citoyens, des décideurs régionaux et des médias.

2. Critères d'admissibilité

- Être une coopérative, ou un organisme culturel estrien reconnu*.
- Présenter une ou plusieurs initiatives innovantes.
- Ces initiatives doivent avoir été réalisées **entre le 25 août 2016 et le 24 août 2018**.

* La coopérative ou l'organisme est reconnu(e) comme un organisme artistique ou culturel professionnel par une instance municipale, provinciale ou fédérale.

3. Critères d'évaluation

- Qualité et originalité de l'initiative.
- Implication dans le milieu.
- Impact sur le dynamisme culturel de la région.

4. Documents à soumettre pour l'analyse de votre candidature (par courriel uniquement), **maximum 3 pages** pour l'ensemble des documents :

- Une présentation de l'organisme ou de la coopérative;
 - Une présentation de l'initiative pour laquelle vous déposez votre candidature;
 - Un texte présentant plusieurs éléments de réponses quant aux critères d'évaluation du prix DÉVELOPPEMENT CULTUREL;
 - Un texte présentant votre motivation et l'importance que revêt l'obtention de ce prix pour votre organisme ou votre coopérative;
 - Un texte de 20 mots et un second texte de 250 mots présentant l'initiative innovante pour laquelle vous déposez votre candidature (ne compte pas dans le calcul du maximum de trios pages exigé).
- Et bien sûr le [formulaire de candidature](#) dûment rempli.

5. Documents d'appui à envoyer (par courriel uniquement)

Important : le matériel proposé doit être pertinent et en lien direct avec le projet présenté.

- Une photographie de format JPG du répondant, libre de droits, qui sera utilisée par le CCE, à des fins promotionnelles uniquement. Merci d'indiquer le crédit photo;
- Autres documents d'appui* (portfolio, photos, vidéo, lettres d'appui, extrait d'œuvre...),
* Format des images : maximum 10 images JPG de 1Mo chacune;
* Format des vidéos : maximum 10 minutes à soumettre avec liens URL Youtube, Vimeo ou autre;
- Une description des documents d'appui (titre, médium, année, dimension, durée);
- Dossier de presse au format PDF, **maximum 3 pages**.

6. Consignes pour l'envoi des documents par courriel

- UN envoi courriel pour votre texte avec un objet d'envoi clairement identifié : « Candidature au prix Développement culturel | votre NOM – Textes »;
- UN envoi courriel pour vos documents d'appui avec un objet d'envoi clairement identifié : « Candidature au prix Développement culturel | votre NOM – Documents d'appui »;
- Chaque envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.

ENVOI DES DOCUMENTS : Vos textes et documents d'appui doivent être envoyés à prix@cultureestrie.org

À NOTER :

- Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'une autre personne;
- Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite de mise en candidature ne sont pas admissibles;
- Si aucune mise en candidature ne répond aux critères d'évaluation, le prix ne sera pas attribué;
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury de pairs.

7. Qu'est-ce que les finalistes gagnent ?

- Le fait d'être sélectionné par un jury de professionnels et d'obtenir la reconnaissance de ses pairs;
- Une large couverture médiatique avant l'événement;
- Une mise en valeur dans le cadre de notre événement de reconnaissance, **L'APÉRO CULTUREL DE L'ESTRIE** qui réunit non seulement le milieu culturel, mais aussi le milieu des affaires, de l'éducation et du monde municipal.

8. Qu'est-ce que le/la lauréat(e) gagne ?

- Un montant de 500 \$ accompagne ce prix qui est remis dans le cadre de **L'APÉRO CULTUREL DE L'ESTRIE** par un représentant de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Sherbrooke et un représentant de la Société nationale de l'Estrie.
- Une visibilité médiatique dans le cadre d'une campagne promotionnelle à la télévision de Radio-Canada soutenue par les Caisses Desjardins des Cantons-de-l'Est et par ICI Radio Canada Estrie.

Des questions sur cet APPEL DE CANDIDATURES ?

Communiquez par courriel avec [Guillaume Houle](mailto:Guillaume.Houle@info@cultureestrie.org) (téléphone 819 563-2744, poste 223)

[Accéder au formulaire de candidature](#)